

**3ème séance du Conseil de Surveillance
du mercredi 25 septembre 2019**

Désignation des membres du Comité d'Audit

DÉLIBÉRATION CS 19/57

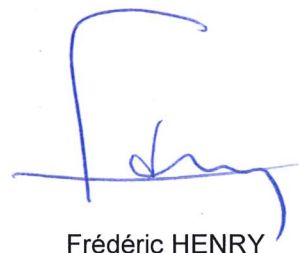
Vu le Code des transports, notamment ses articles L 5312-8-1, R 5312-23 et R 5312-25,
Vu l'article 28 du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance qui prévoit notamment que le Comité d'Audit « est constitué de trois à cinq membres du Conseil de Surveillance désignés par celui-ci, l'un d'eux assurant la Présidence du Comité »,

Dans les conditions de l'article R. 5312-23 du Code des Transports, le Conseil de Surveillance désigne comme membres du Comité d'Audit :

- Mme Anne LARPIN (16 voix pour)
- Mme Stéphanie PÉTARD (16 voix pour)
- M. Patrice TOURNIER (16 voix pour)
- M. Yvon ROBERT (15 voix pour)
- M. Julien DEMAZURE (représentant la Région membre de droit)

Avec 15 membres présents et 2 membres représentés sur 18 membres en exercice, le quorum est atteint (17/18).

Le Président
du Conseil de Surveillance



Frédéric HENRY